

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

# Séance du 7 novembre 2019

Conseillers communautaires en exercice: 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 1.1.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

#### Etaient présents :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du du (à partir du 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du 3.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 3.2), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SLIGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5) Mme Catherine THIERAUT (à partir du 3.10) Mme Anne VIGNOT Mme Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay: M. Gilles ORY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 5.5) Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Morre: M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 2.5)

Nancray: M. Vincent FIETIER Noironte: Claude MAIRE Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: Mme Daniel GAUTHEROT Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.3) Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 3.3) Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

### Etaient absents :

Amagney: M. Thomas JAVAUX Audeux: Mme Françoise GALLIOU Besançon: M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guerric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Gérard VAN HELLE Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Champoux: M. Philippe COURTOT Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Devecey: M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Novillars: M. Philippe BELUCHE Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Yoran DELARUE Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Vaire: M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Venise: M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges: M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

#### Procurations de vote :

Mandants: AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.1), T. BIZE, P. BONTEMPS, D. DARD (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.2), P. GONON, M. OMOURI, S. PESEUX (à partir du 1.1.3), R. REBRAB (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 3.9), G. VAN HELLE, M. JASSEY, Y. GUYEN, P. BELUCHE, A. LORIGUET, C. BARTHELET, JC. ZEISSER, Y. DELARUE

Mandataires: JS. LEUBA (jusqu'au 3.1), MAILLOT, T. MORTON, K. ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), S. WANLIN, L. CROIZIER (à partir du 3.2), C. COMTE-DELEUZE, J. GROSPERRIN, L. FAGAUT (à partir du 1.1.3), I. SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), C. WERTHE, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.9), B. FALCINELLA, G. ORY, M. FELT, J. KRIEGER, F. TAILLARD, P. CURIE, Y. MAURICE, M. DONEY

#### Délibération n°2019/004979

Rapport n°3.6 - Sedia - Création d'une filiale commerciale dédiée au projet Saint Jacques

# Sedia - Création d'une filiale commerciale dédiée au projet Saint Jacques

Rapporteur: Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Commission: Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

### Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

#### Résumé:

La Ville de Besançon et le CHRU ont lancé l'opération de reconversion du site Saint Jacques. En raison des enjeux, il a été demandé que sedia soit associée au projet dans les réponses à la consultation au sein d'une société de projet ad'hoc. L'opérateur VINCI Immobilier a été retenu au terme d'une consultation d'opérateurs dans l'objectif de formaliser et signer une promesse de vente avant la fin du mois de décembre 2020. Une société (SAS) dédiée à ce projet doit être constituée, dans laquelle sedia détiendra 20% du capital. En respect des dispositions du CGCT, Grand Besançon Métropole en tant qu'actionnaire de sedia est sollicité pour donner son autorisation.

Le CHRU a lancé en 2017 en partenariat avec la Ville de Besançon une consultation pour la vente de l'Hôpital Saint-Jacques (site de 5 hectares dont 2 hectares de foncier mutable). Celle-ci s'est déroulée en trois phases, de mars 2018 à mai 2019.

En raison des enjeux pour la Ville, il a été demandé que sedia soit consultée par les opérateurs en tant qu'acteur local du projet. Chaque opérateur s'est ainsi rapproché de sedia pour étudier les possibilités de coopération pour l'aménagement de ce projet. A l'issue de ces échanges, sedia a adressé aux trois équipes en lice avant la remise de l'offre finale un courrier d'engagement, proposant à chacun la constitution et les caractéristiques possibles d'une société dédiée à ce projet.

La directrice du CHRU et le Maire de Besançon ont annoncé en juillet 2019 que VINCI Immobilier était lauréat de la consultation et qu'il lui revenait d'établir les termes d'une promesse de vente à intervenir avant l'expiration d'un délai de cinq mois, soit fin décembre 2019.

Une société commerciale d'aménagement, sous forme de SAS, composée de VINCI Immobilier, sedia et de la Caisse des Dépôts doit donc être créée, conformément à l'offre finale remise par VINCI. Cette société aura pour mission d'acquérir et d'aménager le site.

Cette société sera majoritairement détenue par VINCI Immobilier, avec 60% du capital. Sedia détiendra 20% du capital, la Caisse des Dépôts détiendra les 20% restant. Sa durée de vie prévisionnelle est de 10 ans (durée prévisionnelle d'aménagement du site). Le bilan prévisionnel de la société représente un montant de l'ordre de 23 à 24 M€ HT.

Le montant des fonds propres à apporter par sedia à la SAS Saint Jacques est de l'ordre de 200 K€.

Le rôle de sedia au sein de cette société sera d'être le garant du respect du projet urbain au regard des enjeux que constitue pour Besançon la création d'un nouveau quartier intégré à la Cité des Savoirs et de l'Innovation. Sedia interviendra au côté de VINCI Immobilier en tant qu'aménageur et promoteur.

Compte tenu de la forme juridique de la société envisagée (la SAS est une société commerciale), la prise de participation de sedia dans le capital est soumise à l'article L 1524-5 du CGCT qui dispose que « toute prise de participation d'une SEM locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord express de la ou des collectivités territoriales (...) disposant d'un siège au conseil d'administration ».

Le conseil d'administration de sedia a donc sollicité Grand Besançon Métropole, actionnaire de sedia pour obtenir son autorisation.

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, B. GAVIGNET, JS. LEUBA, JY. PRALON et D. SCHAUSS(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prise de participation de sedia à hauteur de 20% dans la SAS ou la SNC St Jacques,
- autorise Monsieur Alain BLESSEMAILLE, élu représentant GBM au conseil d'administration de sedia, à voter en faveur des décisions prises en ce sens dans les instances de sedia.

Pour extrait conforme, Le Président,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 96 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 7